

FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
&
MINISTERO PUBBLICA ISTRUZIONE

ISF – ORIENTEERING - 2011

CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE

du SAMEDI 21 au VENDREDI 27 MAI 2011

Primiero/ Trentino /Italie.

BULLETIN 1

Le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Internationale du Sport scolaire ISF a décidé de confier l'organisation du **Championnat du Monde Scolaire de la Course d'Orientation 2011 à Primiero/ Trentino / Italie**

1. INVITATIONS

Les invitations à ce Mondial sont envoyées aux organisations sportives scolaires qui sont membres de plein droit ou membres associés de l'ISF et pour information aux membres du CE de l'ISF, aux membres de la Commission Technique de la Course d'Orientation de l'ISF et à la Fédération Internationale de la Course d'Orientation (IOF).

2. COMPOSITION DES EQUIPES et CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Des équipes d'établissements scolaires et des équipes de sélection peuvent participer.
Chez les garçons et chez les filles, chaque pays doit d'abord avoir inscrit une équipe d'établissement scolaire avant de pouvoir participer avec une équipe de sélection dans la même catégorie.

La compétition sera organisée pour les catégories suivantes :

Equipes d'établissements scolaires garçons	M1 et M2
Equipes d'établissements scolaires filles	W1 et W2
Equipes de sélection garçons	M1 et M2
Equipes de sélection filles	W1 et W2

2.1.1 Tous les élèves de l'équipe d'établissement scolaire garçons doivent être inscrits dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2010/2011

Toutes les élèves de l'équipe d'établissement scolaire filles doivent être inscrites dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2010/2011

2.1.2 Tous les élèves des équipes de sélection doivent être inscrits dans un établissement scolaire du pays participant et ce depuis le début de l'année scolaire 2010/2011

2.2 Tous les élèves doivent être né(e)s en 1994,1995,1996 ou 1997.

Des participants plus jeunes ou plus âgés ne seront pas acceptés!

M1 Garçons nés en 1994 et 1995

M2 Garçons nés en 1996 et 1997

W1 Filles nées en 1994 et 1995

W2 Filles nées en 1996 et 1997

- 2.3 Chaque équipe sera composée au maximum de 5 élèves, d'un enseignant/entraîneur
Chaque délégation nommera un chef de délégation qui aura la responsabilité de l'équipe ou des équipes de sa délégation. Il ne peut pas associer la fonction de chef de délégation avec celle d'entraîneur.

Au cas où un pays ne serait représenté que par une seule équipe, sa délégation pourra comprendre jusqu'à 7 personnes. Un maximum de 8 équipes (1 équipe d'établissement scolaire garçons M1 et 1 équipe M2, 1 équipe d'établissement scolaire filles W1 et 1 équipe W2, 1 équipe de sélection garçons M1 et 1 équipe M2 et 1 équipe de sélection filles W1 et 1 équipe W2).

Des délégations inscrivant plus de 4 équipes, ont le droit de nommer un chef de délégation adjoint.

Une délégation complète comprendra alors 50 personnes au maximum.

- 2.4 Chaque pays participant a le droit d'inscrire un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires dont la fonction doit être précisée : médecin, kinésithérapeute, interprète, agent de sécurité, représentant du ministère, journaliste, ...
Toute autre personne ne fera pas partie de la délégation officielle et ne sera pas accréditée par le CO.
- 2.5 Les participants doivent être inscrits à temps plein dans l'école qu'ils représentent. Ils doivent appartenir à des établissements scolaires qui dispensent un enseignement général. (Règlements Généraux de Compétition RGC 7.3).

N'ont pas le droit de participer (RGC 7.7) :

- a) les élèves d'une école professionnelle qui ne fréquentent cette école que parallèlement à leur formation professionnelle ;
- b) les équipes scolaires et les élèves inscrits à des écoles qui dispensent un entraînement sportif sans formation générale ;
- c) les écoles de sports ouvertes l'après-midi qui accueillent des élèves de différents établissements pour leur offrir la possibilité de pratiquer un ou plusieurs sports ;
- d) les équipes constituées au sein de sociétés, d'universités ou d'autres institutions.

- 2.6 Chaque équipe participante doit être désignée officiellement par l'organisation en charge du sport scolaire, membre de l'ISF. Les équipes inscrites par un chef d'école n'ont pas le droit de participer.

3. PROGRAMME PROVISOIRE

21 mai	Accueil Règlement financier - Accréditation Installation des équipes
22 mai	Réunion des Chefs de délégation Cérémonie d'Ouverture Entraînement, course modèle Réunion Technique pour les membres TC et les entraîneurs
23 mai	Compétition distance longue
24 mai	Programme culturel Réunion Technique pour les membres TC et les entraîneurs
25 mai	Compétition distance moyenne Soirée « Rencontre des Nations »
26 mai	Course de l'Amitié Remise des médailles, Cérémonie de Clôture & Fête d'adieu
27 mai	Départ des délégations

4. VOYAGE

Le voyage du lieu d'origine à l'aéroport international de Venezia (Marco Polo) / l'aéroport international de Treviso // l'aéroport international de Verona / la gare ferroviaire de Trentino et retour est organisé et financé par chaque pays participant.

5. FRAIS ET ASSURANCES

- 5.1 En retour des frais de séjour fixés par le Comité Exécutif de l'ISF, le Comité d'Organisation assure l'hébergement et les repas des participants pour la durée du Mondial, le programme sportif et culturel et tous les transports qui sont liés au programme officiel (arrivée/départ, programme sportif et culturel).
- 5.2 Les frais de séjour à verser par chaque membre d'une délégation officielle à l'organisateur du Mondial s'élèvent à 42 EUR par personne / par nuit pour un maximum de 50 personnes

En outre, une contribution à l'ISF de 25 EUR par membre de la délégation sera perçue à l'enregistrement des équipes.

La somme totale par personne est donc de 277 EUR (252 EUR + 25 EUR).

Si la distance entre Trento et la capitale d'un pays participant, venant d'un autre continent, dépasse les 5000 kilomètres, la délégation a le droit d'arriver un jour plus tôt **ou** de repartir un jour plus tard au tarif normal du séjour (42 EUR).

- 5.3 Le séjour d'un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires est réglé de la façon suivante:
- chambre individuelle à 84 EUR / nuit
 - chambre double (2 personnes supplémentaires) à 42 EUR / nuit / personne
 - chambre double (1 personne supplémentaire + 1 enseignant ou 1 arbitre)
- à 42 EUR / nuit / personne
- Cette demande devra être introduite par le pays concerné.
- 5.4 Si la délégation fait le voyage en car, le chauffeur de car sera considéré comme membre de la délégation et payera 42 EUR par nuit.
- 5.5 L'organisation d'un séjour prolongé de la délégation (avant ou après l'événement) est à régler par le pays concerné. Le Comité d'organisation n'en est pas responsable.
- 5.6 Chaque pays doit souscrire une assurance pour chacun des membres de sa délégation. L'assurance doit couvrir au moins la responsabilité civile de la délégation, les dommages matériels et les frais médicaux.

6. CAUTION

- 6.1 A l'inscription chaque pays doit payer une caution de 84 EUR par personne pour confirmer sa participation.
La caution sera payée **en une fois pour la délégation complète** par l'organisme responsable pour le sport scolaire (fédération, fondation, ministère, ...).
Les virements de la part des écoles participantes seront refusés.
Cette somme sera déduite du montant total.
En cas de forfait la caution n'est pas remboursable sauf en cas de force majeure. Celui-ci devra être approuvé par le Bureau Restreint de l'ISF.
- 6.2 Le secrétariat de l'ISF se charge d'enregistrer toutes les cautions avant le 30 novembre 2010.
- 6.3 La caution doit être virée sur le compte suivant :
- Nom de la banque : Fortis Bank
Adresse : Pastoor Coplaan 202, 2070 Burcht, Belgique
BIC (Swift Code) : GEBABEBB
Récepteur : ISF, Boomgaardstraat 22 B39, Berchem-Anvers, Belgique
IBAN : BE03 0015 2130 7984
Référence: ISF – Orienteering – 2011 (Nom du pays participant)
- 6.4 Le solde sera payé comptant en EUR à l'arrivée à Primiero (les cartes bancaires ne seront pas acceptées) ou peut être versé en EUR jusqu'au 15 avril 2011 au plus tard sur le compte bancaire de l'organisateur qui sera publié dans le bulletin 3 au plus tard.
- 6.5 **Tous les frais bancaires (caution et solde) sont à la charge des pays participants.**

7. REGLEMENT TECHNIQUE

- 7.1 La compétition se déroulera selon les règles en vigueur à l'ISF et à la IOF sous la direction de la Commission Technique (CT) de l'ISF.
- 7.2 Les cartes seront réalisées selon les règles IOF (échelle 1 :10.000).
- 7.3 Système de pointage : SPORT IDENT.
- 7.4 Les temps gagnants prévus :

Longue distance :

Catégories : temps prévus des meilleurs / distance maximale

M1 garçons nés en 1994 et 1995	42 – 45 min	6.500 m
M2 garçons nés en 1996 et 1997	32 – 35 min	4.500 m
W1 filles nées en 1994 et 1995	37 – 40 min	5.500 m
W2 filles nées en 1996 et 1997	30 – 33 min	3.500 m

Moyenne distance :

Catégories : temps prévus des meilleurs / distance maximale

M1 garçons nés en 1994 et 1995	42 – 45 min	4.000 m
M2 garçons nés en 1996 et 1997	32 – 35 min	2.700 m
W1 filles nées en 1994 et 1995	37 – 40 min	2.700 m
W2 filles nées en 1996 et 1997	30 – 33 min	2.100 m

Dans chaque catégorie, les équipes d'établissement scolaire et les équipes de sélection courront la même distance dans des courses séparées, dans la même zone, mais avec des points de contrôle différents qui auront comme conséquence des difficultés variables.

- 7.5 Classement des équipes :

Dans les deux compétitions (longue ou moyenne distance) le résultat se fera par l'addition des 3 meilleurs temps de chaque équipe. Le classement général sera calculé par l'addition des deux résultats (temps) longue et moyenne distance.

L'équipe qui aura le meilleur temps total (moyenne et longue distance) sera le vainqueur. S'il y a 2 équipes avec le même temps total, l'équipe qui a le meilleur temps en longue distance sera la gagnante. Si l'égalité persiste l'équipe qui a le coureur avec le meilleur temps en longue distance sera déclarée victorieuse. Puis éventuellement le meilleur 2^{ième}, puis 3^{ième}, ...etc.

- 7.6 Prix :

Equipe : les 3 premières équipes dans chaque catégorie (équipes d'établissement et équipes de sélection séparées) recevront des prix d'équipe.

Individuels : Les 3 premiers individuels dans chaque catégorie et dans tous les types de courses – longue et moyenne distance – recevront des médailles. En plus les 6 premiers dans chaque catégorie recevront des certificats.

- 7.7 Le règlement technique détaillé et la formule de compétition seront joints aux bulletins 2 et 3.

7.8 La course de l'Amitié sera organisée dans l'esprit de l'ISF sous forme d'équipes mixte de garçons, de filles et d'entraîneurs des différents pays participants.

8. ENREGISTREMENT

8.1 Le formulaire d'inscription (voir annexe) dûment complété et signé par l'organisation en charge du sport scolaire devra être retourné à l'organisateur **au plus tard le 30 septembre 2010**:

Personne en charge : Andro Ferrari

Organisation : Dipartimento Istruzione
Settore Educazione Fisica

Adresse: Via Pranzellores 39
38100 TRENTO
ITALY

Téléphone: 0039 / 0461 491449

Fax: 0039 / 0461 491455

Courriel: andro.ferrari@provincia.tn.it

8.2 L'inscription détaillée comportant les noms de tous les élèves/toutes les élèves et des autres membres de la délégation sera envoyée au CO avant le **15 avril 2011** (les formulaires d'inscription détaillée seront joints au Bulletin 3).

9. ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DELEGATIONS

9.1 La présence de chaque participant est obligatoire pendant toute la durée de la manifestation.

9.2 Chaque participant s'engage à participer à toutes les activités du programme extra sportif.

9.3 Chaque équipe s'engage à jouer contre toutes les autres équipes participantes.

9.4 Chaque participant s'engage à jouer contre tous les autres participants.

9.5 Ne figureront au classement que les équipes dont tous les membres participants auront assisté à l'intégrité du programme sportif, aux cérémonies d'ouverture, de remise des prix, de clôture, ainsi qu'au programme socioculturel.

10. DOPING

Des contrôles antidopage (usage des substances interdites) pourront être effectués lors de la compétition selon la loi en vigueur en Italie.

Dans ce cas, le compétiteur pourra être accompagné d'un adulte. Si un compétiteur suit un traitement médical, il doit se munir de pièces justificatives et le signaler dès son arrivée.

Veillez, s'il vous plaît, retourner le formulaire d'inscription au plus vite mais avant le 30 septembre 2010 et envoyer une copie par fax au secrétariat de l'ISF (+32 3 286 07 47) ou par courriel (jan.coolen@isfsports.org).

Veillez, s'il vous plaît, payer la caution avant le 30 novembre 2010.

Dans l'attente de vous rencontrer
en Italie
en mai 2011 !

Pour le Comité Organisateur

Carlo Basani
Président du Comité d'Organisation
Directeur General de Sport & Instruction Provincia Autonoma Di Trento



FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
&
MINISTERO PUBBLICA ISTRUZIONE
ISF – ORIENTEERING - 2009
CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE

du **SAMEDI 21** au **VENDREDI 27 MAI 2011**

Primiero/ Trentino /Italie.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PAYS:

inscrit :	1 équipe d'établissement scolaire - garçons	H1	OUI/NON
	1 équipe d'établissement scolaire - garçons	H2	OUI/NON
	1 équipe d'établissement scolaire - filles	D1	OUI/NON
	1 équipe d'établissement scolaire - filles	D2	OUI/NON
	1 équipe de sélection - garçons	H1	OUI/NON
	1 équipe de sélection - garçons	H2	OUI/NON
	1 équipe de sélection - filles	D1	OUI/NON
	1 équipe de sélection - filles	D1	OUI/NON

- Nous confirmons que le pays indiqué ci-dessus participera au Championnat du Monde Scolaire ISF de la Course d'Orientation et accepte les règles énoncées dans ce 1er bulletin.
- Nous envoyons la caution d'un montant de 84 EUR par personne avant le 30 novembre 2010 au compte mentionné au point 6.3 de ce bulletin.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Fonction : _____

Organisation compétente en charge du sport scolaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

A retourner avant le **30 septembre 2010** à :

Comité d'organisation
Andro Ferrari
Dipartimento Istruzione
Settore Educazione Fisica
Via Pranzellores 39
38100 TRENTO
ITALY

Telephone: 00 39 / 0461 491449

Fax: 00 39 / 0461 491455

E-mail: andro.ferrari@provincia.tn.it